

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 13 février 2024 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Site visé par la demande : 250, rue de l'Harmonie – lot 5 738 717 du cadastre du Québec.

Nature et effets de la demande :

Cette demande de dérogations mineures concerne un projet de construction d'un bâtiment à vocation résidentielle multifamiliale dont certains éléments s'avèrent non conformes aux normes prévues du Règlement de zonage #901. La demande vise plus particulièrement à :

- Permettre une marge de recul avant de 8.5 m, au lieu d'une marge avant maximale de 5 m, selon la grille des usages et normes de la zone M-201.
- Permettre des aires de balcon de 13.6 m², au lieu d'une aire maximale de balcon de 5.6 m², selon l'article 128 de tel règlement
- Permettre l'utilisation d'un seul type de matériaux de classe A sur les façades, au lieu de 2 types de matériaux de classe A, selon l'article 1054 dudit règlement.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 18 janvier 2024.

Me Luc Drouin
Greffier